00071290

00071290

GOUVERNEMENT DU SENEGAL
SYSTEME DES NATIONS UNIES (SNU)
Descriptif Projet Conjoint

1 Page de garde

Eléments de référence UNDAF :

Axe stratégique de coopération n°1 : « Création de richesses et lutte contre la faim pour un Développement Durable »/

- **Effet Programme 1.1.** : Les capacités productives nationales sont fortement améliorées, en termes de compétitivité, de qualité des produits, de valeur ajoutée, de créations d'emplois qualifiés et d'investissement dans les zones de concentration du SNU.
- **Effet Programme 1.2.** : Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables dans les zones d'intervention du SNU
- **Effet Programme 1.3** : La création d'emploi, particulièrement en faveur des jeunes et des femmes, et l'extension de la protection sociale aux exclus des régimes formels sont favorisées par l'adoption de politiques et la mise en œuvre de programmes adéquats par les pouvoirs publics.

Axe stratégique de coopération n°3 : « Bonne Gouvernance »

- **Effet Programme 3.3** Les institutions publiques ont les capacités d'appliquer effectivement les principes de droits humains de l'équité de genre et du développement durable dans les politiques et les programmes.

Agence de Coopération Gouvernementale : Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine).

Titre du projet conjoint : «Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal » **Durée :** 3 ans à partir de la mise à disposition des fonds **Option de gestion des Fonds** : Gestion canalisée **Agent Administratif** : PNUD	**Budget du Projet conjoint** : Fonds en dépôt OMD : 6 500 000 US$ Contribution totale du Gouvernement est estimée à : **4.050.000 US$ en nature**

NB. L'exécution du projet se fera au travers des agences parties prenantes.

Approuvé :	**Nom et Titre**	**Signature**	**Date**
Au nom du Gouvernement :	Le Ministre Délégué chargé du Budget auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances Ibrahima SAR		